

## Réunion du Comité Directeur Coreg Bourgogne Franche-Comté

du 28 avril 2018 à Bellecin – Base Nautique – 39 -

**ORDRE DU JOUR** : (celui-ci pourra être modifié en cours de séance si besoin)

Courriers reçus

Interventions des différentes commissions :

- ° Jeunes (D. Lacroix)
- ° Formation (JM Trimaille)
- ° Sécurité (JR Sicolo)
- ° Vtt et Sport Nature (G. Lonjaret)
- ° Tourisme (G. Lonjaret)
- ° Médical (Y. Lonjaret)
- ° Informatique – Communication (JC Giroud)
- ° Féminines (D. Brun Vaunier)

Finances du COREG (D. Caty)

Questions diverses.

### **Présents** :

CHAMPY Marie-Christine,  
BROUSSE Jean-Marie, BRUN-VAUNIER Danielle, CATY Daniel, GIROUD Jean-Claude (représente aussi CODEP 71), LACROIX Dominique, LAGRANGE Françoise, LONJARET Gilbert, LONJARET Yann (représente aussi le CODEP 21), MARAUX Sylvain, PARGAUD Gilles (représente aussi CODEP 39) SICOLO Jean-René (représente aussi CODEP 89), TRIMAILLE Jean-Michel (représente aussi CODEP 70)

**Excusés** : LAVILLE Bernard, BLUZAT Yves, PETETIN Simon, DENIS François (CODEP 90) VIENNET Jean-Louis (CODEP25) Yves MALTHEY (CODEP 58)

Il est 9h10, Jean-Marie BROUSSE notre président ouvre la séance.

### **Courriers reçus** :

- ⊖ Il nous présente la démission d'Eric Jourdois pour des raisons personnelles.
- ⊖ Autre un courrier de Jacques Toustou, ancien délégué régional Formation, présente sa candidature pour la commission 'Jeunes' avec Dominique Lacroix, délégué élu, c'est ok pour toutes et tous.
- ⊖ Invitation présentation de l'évènement de 'Fantastic Picnic' du 3 mai à Dijon à l'occasion de la fête de la gastronomie sur la Bourgogne Franche Comté MC Champy et G. Lonjaret s'y rendront.
- ⊖ Courrier de Belfort Tourisme, projet d'Assises de la randonnée à Belfort, les dates d'animations seront pour le printemps 2019.

## LES COMMISSIONS

### - FORMATION :

- animateurs formés 7 à Vesoul et 8 en Saône et Loire.
- Il a été décidé par la commission nationale 'Formation' que les remises à niveau s'effectueraient tous les 5 ans.
- La prise en charge financière pour les formations concernant le Coreg a été décidée à l'unanimité par le comité directeur soit :
  - o Initiateurs 1/3 COREG, 1/3 CODEP et 1/3 participant (hors déplacement)
  - o Moniteur National le Coreg prend les frais de dossier (hors déplacement)
  - o Instructeur sur demande COREG
  - o Stage spécifique 1/3 COREG, 1/3 CODEP et 1/3 participant, sur demande préalable et lettre de motivation (hors déplacement)

### - JEUNES :

Les critères départementaux :

- Vesoul (avec Ascap département voisin) (12 participants Vtt)
- Villechaud pour le codep 58 (22 participants Vtt et 5 route).
- 21 et 71 annulés.
- 89 un petit rassemblement jeunes (Gisèle présente),
- et le 39 un mini-critérium avec peu d'enfants de moins de 13 ans (pas de résultats)

Cette année innovation, le critérium se déroule sur un week end, Base nautique de Bellecin (39) site très agréable et une météo clémente nous attend.

- 14 jeunes, 12 Vtt et 2 Route et 20 adultes sont présents.

A l'issue de cette organisation 2 jeunes Vtt et 2 jeunes Route seront sélectionnés pour le critérium national qui se déroulera pendant la SNEJ à Aubusson d'Auvergne.

Ci-après tableau résultats : en jaune les qualifiés pour le critérium national

### VTT

catégorie	classement par catégorie	points obtenus	Nom	Prénom	date naissance	N° Club Ffct	CoDep
13-14 G	<b>1</b>	882	HERZOG	HUGO	25/01/2005	05351 ASS CYCLO ST PARIZE MAGNY-COURS	58
13-14 G	<b>2</b>	845	DEBENATH	LORICK	21/08/2005	08064 SPORT LOISIRS DE CERRE LES NOROY	70
13-14 G	<b>3</b>	757	BELLE	EDOUARD	15/05/2004	06122 ASS.SPORT.CULT.AUTOS PEUGEOT	25
13-14 G	<b>4</b>	641	CARTEAUX	CYPRIEN	18/06/2004	06223 VESOUL VTT	70
13-14 G	<b>5</b>	586	FRERE	TIM	07/05/2005	06122 ASS.SPORT.CULT.AUTOS PEUGEOT	25
15-16 G	<b>1</b>	877	JOUANIN	THOMAS	01/05/2003	07328 ASGU BERTRANGES VTT	58
15-16 G	<b>2</b>	855	DE SOUZA	FLORIAN	29/03/2003	07328 ASGU BERTRANGES VTT	58
15-16 G	<b>3</b>	851	CRESSON	BASTIEN	08/02/2003	07328 ASGU BERTRANGES VTT	58
15-16 G	<b>4</b>	825	LAUBIGNAT	KILLIAN	30/09/2002	07328 ASGU BERTRANGES VTT	58
15-16 G	<b>5</b>	793	GUCCIARDI	MAXIME	19/09/2002	05351 ASS CYCLO ST PARIZE MAGNY-COURS	58
15-16 F	<b>1</b>	757	MARROT	ROMANE	30/08/2002	08064 SPORT LOISIRS DE CERRE LES NOROY	70
17-18 F	<b>1</b>	896	MIELCAREK	KARINE	20/11/2001	05351 ASS CYCLO ST PARIZE MAGNY-COURS	58

## ROUTE

catégorie	classement par catégorie	points obtenus	Nom	Prénom	date naissance	N° Club Ffct	CoDep
13-14 G	1	908	PERRIN	MATHIEU	14/09/2005	05351 ASS CYCLO ST PARIZE MAGNY-COURS	58
17-18 G	1	952	LYONS	NICOLAS	24/06/2000	05351 ASS CYCLO ST PARIZE MAGNY-COURS	58

**RASSEMBLEMENT : 9 et 10 juin 2018** : Centre Omnisport de Macon (71) : Rassemblement Régional Jeunes avec en même temps le Concours Régional d'Education Routière les documents vont être envoyés. Merci de respecter les dates de retour, le délai étant assez réduit.

**SNEJ : du 7 au 15 juillet 2018** : au Centre des 4 Vents d'Aubusson d'Auvergne (63).

Les inscriptions à ce jour : 27 jeunes – 25 Vtt et 2 route et 11 encadrant + 1 personne au service FFCT.

Le bus fera des haltes pour chargement, tout vous sera précisé par le responsable Dominique Lacroix.

Concernant le matériel tous les ans nous empruntons un barnum pour cette semaine, Dominique Lacroix nous présente un devis pour l'achat de ce matériel soit 817 €, dimension 5x8m. C'est à l'étude pour investissement 2019.

**CNER : les 26-27 et 28 octobre 2018** à L'île D'Oléron,

**LES « CHERUBINS »** (à développer dans chaque région – sphère jeunesse et FAMILLE)

### - SECURITE :

Un travail de recensement des délégués sécurité clubs se met en place.

## LES REGLES EN VELO

Vous avez choisi le vélo pour vos activités. Attention, pas question de se comporter n'importe comment sur la route ! Voici un petit rappel des règlements législatifs qui s'appliquent aux cyclistes.

Le cycliste doit impérativement s'arrêter aux feux rouges. Néanmoins, aujourd'hui, de nombreuses villes ont instauré le Tourne-à-droite. Lorsque le panneau autorisant cette manœuvre est présent au feu rouge, le cycliste peut alors le franchir pour partir à droite en veillant néanmoins à céder la priorité aux piétons qui peuvent s'engager sur le passage piéton.

Depuis le 12 novembre 2010, priorité à donner aux piétons.

Le cycliste est considéré comme un véhicule à part entière. Il est donc en droit de rouler sur la chaussée comme tout automobiliste, d'autant plus que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, le cycliste n'a plus l'obligation d'utiliser les pistes et bandes cyclables lorsqu'elles existent, sauf si cette obligation est instituée par l'autorité investie du pouvoir de police, le maire en général. Alors, imposez-vous !

Il est interdit aux cyclistes de rouler sur les trottoirs, sauf autorisation explicite sur certaines zones précises. Seuls les enfants de moins de huit ans sont autorisés à rouler sur les trottoirs à condition toutefois d'adopter l'allure du pas et de ne pas gêner les piétons.

La généralisation de ce dispositif permettant aux cyclistes et à eux seuls d'emprunter une voie dans le sens inverse de celui de la circulation, à toutes les zones 30, a été introduite. Les rues accessibles en double sens cyclable sont obligatoirement signalées par deux panneaux : un en entrée de voie annonçant des vélos en contresens ; le deuxième fil 'Sauf vélos' situé sous le sens interdit dans le 'sens réservé aux vélos'.

Le port du gilet jaune est obligatoire de nuit et de jour, lorsque la visibilité est insuffisante hors agglomération, depuis 2008.

La législation en matière d'équipement du vélo est très précise. En matière de visibilité, chaque vélo doit être équipé de jour comme de nuit d'un catadioptre arrière rouge, d'un catadioptre blanc à l'avant, et de catadioptres latéraux de couleur orange au niveau des roues et sur les pédales. Le feu de position avant, jaune ou blanc, et feux de position arrière rouges sont obligatoires la nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante (tunnel, brouillard...). Notez que les dispositifs d'éclairage clignotants sont explicitement exclus car officiellement réservés en France aux véhicules prioritaires ! Chaque vélo doit également disposer d'un avertisseur sonore en état de marche. Mais attention : tout appareil autre qu'un timbre ou un grelot est interdit ! Chaque vélo doit également être équipé de freins efficaces à l'avant et arrière.

En cas de non-respect du code de la route, les cyclistes sont passibles d'une amende. Mais il est impossible de se voir retirer des points sur son permis B après avoir été pris en faute à vélo puisque la conduite de ce dernier ne nécessite pas l'obtention du permis. Cependant en cas d'infraction grave au code de la route, un juge peut demander la suspension du permis de conduire !

Comme pour tous les conducteurs, l'usage du téléphone portable, tenu en main, est interdit au guidon d'un vélo en circulation. Le contrevenant s'expose à une amende forfaitaire de 22€

Boire ou faire du vélo, il faut choisir ! On l'a dit et répété, le cycliste est un usager de la route comme les autres, il ne doit donc pas conduire en état d'ébriété. S'il est contrôlé par les forces de l'ordre en état d'ivresse, il peut se voir infliger une amende d'un montant minimal de 135 € et confiscation de son vélo.

Les cyclistes peuvent circuler à deux de front sur la chaussée. Ils doivent se mettre en file simple dès la chute du jour et dans tous les cas où les conditions de la circulation l'exigent, notamment lorsqu'un véhicule voulant les dépasser annonce son approche (R431-7, 2e\*. classe) Si le véhicule voulant doubler ne s'annonce pas d'un coup de klaxon par exemple, les cyclistes peuvent continuer légalement à rouler à deux de front. Mais le civisme (respect des autres) imposerait tout de même que les cycliste qui ont entendu une voiture arriver se rabattent si la route n'est pas très large.

### **- VTT SPORT NATURE -**

- Concernant le retour des statistiques des manifestations Vtt 2018, j'ai déjà quelques résultats, je remercie les organisateurs et je souhaite que cela continue.
- La commission planifiera aussi une visite des bases dans l'année et analysera la fréquentation, nombre de nuitées et type de parcours.
- Une préparation de date pour séjour VTT 2019 dans une de nos bases probablement Ballastières (70)
- Un courrier de Claude Robillard, président de la commission Vtt fédéral, annonçant la dénonciation de la base Vtt de Salins les Bains (39).
- Projet de création d'une base Vtt en côte d'or, la Bergerie en soutien du codep 21.

### **TOURISME**

- Nous restons à la disposition de la FFCT pour interventions, visites et contact.
- Un projet 'Séjour' piloté par Françoise Lagrange et Gilles Pargaud est à l'étude sur Chalain (39).

**- MEDICAL** : (Yann Lonjaret)

Etant Absent RAS

### **- COMMUNICATION INFORMATIQUE:**

Le 28 mars transfert d'information sur Office 365 (MS Exchange) auprès des représentants des CoDeps et du CoReg par Yves Bigel et Anonh Phetramphand. L'ordre du jour concernait essentiellement la messagerie, la sauvegarde des fichiers et le partage pour le travail en groupe.

o CoDeps présents/représentés : 21, 25, 58, 71, 89, 90. Absents : 39, 70.

o CoRegs présents : JM Brousse, S Maraux, Y Bluzat, M Champy, D Caty, G. Lonjaret, JR Sicolo, JC Giroud.

\* 23 avril : annonce de la nouvelle identité de la FFCT : ffvélo – nouvelle identité ou nouvelle marque de la FFCT ?? Confirmation courant mai après le prochain CA fédéral.

\* Messagerie : remplacement du nom de domaine @ffct.org par @ffvelo.fr Toutes les adresses annoncées le 28 mars ne sont plus opérationnelles et doivent être modifiées avec le nouveau nom de domaine (pas de modification des mots de passe utilisés).

\* Les nouveaux comptes de messagerie ont été créés en nombre limité. Ils sont réservés aux membres du bureau et à chaque responsable de commission (liste ci-dessous). Des adresses supplémentaires sont en cours de création pour le médical et pour le correspondant de la revue.

\* Principes de fonctionnement :

o A terme seuls ces comptes de messagerie seront utilisés (et utilisables) pour communiquer au sein de la fédération.

o C'est le responsable de commission qui sera destinataire par défaut de tout message concernant son activité. Charge à lui ensuite de communiquer ensuite avec les membres de sa propre commission via une liste de distribution dédiée.

o Les autres membres de commission conservent l'usage de leur adresse Email actuelle.

o Même si rien n'interdit le contraire, ces comptes Email devront autant que possible être réservés à l'activité fédérale FFCT.

o One Drive : permet de sauvegarder personnellement fichiers et documents avec possibilité de les partager avec les correspondants de son choix.

o SharePoint : permet une mise en commun (consultation voire mise à jour) pour tous les membre du groupe (CoReg) – disposant d'un compte o365.

\* **Actions en cours :**

o A chacun de se familiariser dès maintenant à l'utilisation de ces outils.

o Une date de bascule définitive sera définie ultérieurement.

o D'ici là, ces nouvelles adresses seront renvoyées automatiquement vers vos adresses actuelles. Charge à vous (ou au Webmaster) ensuite de supprimer ce renvoi automatique le moment venu.

o Autant que possible effectuer vos réponses ou transferts à partir de ces nouvelles adresses.

o BAL handicap (vers Médical ??) et Technique (vers Formation ou VTT ??) : routage automatique à définir.

o Un certain nombre de fichiers sont d'ores et déjà à disposition dans SharePoint : ne pas hésiter à les consulter.

o Prévoir dès maintenant de définir votre propre signature en conformité avec la nouvelle charte graphique fédérale. Si besoin le Webmaster pourra vous aider avec quelques exemples.

\* Reste à faire :

o Jean-Marie/Sylvain : définir votre politique de renvoi entre vos adresses respectives.

o Gilbert : en tant que responsable de 2 commissions : établir un renvoi automatique privilégié d'une des deux BAL vers l'autre.

o JC : adresse privilégiée : bourgognefranche-comte-webmaster@ffvelo.fr partagée avec Sylvain. Ceci évitera des interférences avec mes autres BAL CoDep et Perso.

o Transfert d'infos à programmer auprès des absents : CoDeps (39 & 70) et CoReg (JM Trimaille, D Lacroix, D. Brun-Vaunier).

o Prochaine réunion CD CoReg : présentation et utilisation client messagerie locale sur PC afin de répondre aux attentes de celles et ceux ayant plusieurs BAL à gérer.

#### **- FEMININES :**

- un travail de recherche pour le rassemblement du 2 juin 2019, salle lieu touristique, nous attendons encore des réponses effectives pour cette manifestation (contact pris avec municipalité de Pierre de Bresse).
- Info nationale 'Toutes à Toulouse' les 12 et 13 septembre 2020

#### **- FINANCES:**

A ce jour :                    1.018.30 € sur compte courant  
                                      47.243.38 € sur compte livret

#### **- INFOS :**

- ✓ Semaine fédérale à Epinal (88) le pot du comité régional devrait avoir lieu le mardi 7 août 2018, responsable Daniel Caty, voir les tableaux pour horaires et lieu.
- ✓ L'assemblée générale du comité directeur Bourgogne Franche Comté COREG aura lieu le 10 février 2019 à Pouilly en Auxois (21)
- ✓ La FFCT organise des réunions Inter Zones à
  - o – Dijon le 29 septembre 2018
  - o – Lyon le 13 octobre 2018
  - o – Toulouse le 27 octobre 2018
  - o – Rennes le 3 novembre 2018
  - o – Reims le 24 novembre 2018Invitations à tous les présidents de COreg et COdep.
  - o Un nouveau club à Bletterans (39)

**A tous les membres du comité directeur, merci de bien vouloir noter vos activités COREG et à remettre à la secrétaire.**

La réunion se termine à 12 h pour enchaîner sur l'organisation du critérium régional.

Prochaines réunions :

- Le 15 septembre 2018 à Dole
- Le 24 novembre 2018 à Dole (prévisionnel)

Le président COREG  
Jean-Marie BROUSSE

La secrétaire  
Marie-Christine CHAMPY

